



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE-SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

AVIS PUBLIC ASSEMBLÉE DE CONSULTATION – DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

Est, par les présentes donné par la soussignée, assistante-greffière de la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier à tous les citoyens et citoyennes;

QUE le conseil municipal statuera sur une demande de dérogation mineure au sens des articles 145.1 à 145.8 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* lors de la séance ordinaire qui se tiendra le **LUNDI 15 JANVIER 2024** à 19 h, à la salle du conseil du centre socioculturel Anne-Hébert.

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande et ainsi faire part de ses observations ou objections.

La demande de dérogation mineure est la suivante :

« Autoriser la construction d'une véranda couverte portant la superficie totale des bâtiments complémentaires attenants à la résidence principale à 68,07 mètres carrés alors que le 2^e alinéa de l'article 7.2.1.2.3 du *Règlement de zonage numéro 1259-2014* précise que la superficie au sol des bâtiments complémentaires attenants au bâtiment principal ne doit pas excéder 75 %, soit 56,18 mètres carrés pour la résidence sise au 49, rue des Artisans. La dérogation mineure porte donc sur un excédent de superficie de 11,89 mètres carrés. »

L'immeuble en cause est situé au 49, rue des Artisans à Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier.

Donné à Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier ce 15 décembre 2023.

Mélanie Côté
Assistante-greffière